



LES ARCHERS DE LA LANDE CASTELNAUDAISE

association loi 1901 déclarée à la sous préfecture de Lesparre-Médoc n° W334000715
 affiliée à la FFTA N° 1033070 – identifiant SIRET : 505 082 446 00012 – non assujettie à la TVA
 siège social – hôtel de ville-20 rue du château - 33480 CASTELNAU DE MEDOC

contacts : Christophe Lacrotte 06 21 87 64 83 Aline Playé 06 88 44 38 57
 messagerie : arc33480@laposte.net site : <https://arc-castelnau.sportsregions.fr/>

SAISON 2019-2020

INSCRIPTIONS NOUVEAUX JEUNES AGES DE 10 ANS MINIMUM JUSQU'AU 16-11-2019

La licence fédérale est valable du 1er septembre au 31 août, mais la saison sportive encadrée par un entraîneur est assurée seulement pendant les périodes scolaires. **Cette année premier entraînement le 21 septembre.**

Les entraînements ont lieu le samedi aux Lamberts sur la commune de Moulis de 14 h à 16 h.

Un arc sera prêté lors des entraînements mais vous devrez vous procurer :

- un carquois
- une palette ou un gant
- 6 flèches
- un brassard

L'archer doit être équipé pour sa sécurité de :

- un vêtement pas trop ample
- une bouteille d'eau et un goûter
- un pantalon épais genre jean
- des chaussures étanches pour l'extérieur

Les pas de tirs d'entraînements sont libres d'accès. En dehors des horaires d'encadrement un jeune archer possédant son arc doit obligatoirement être accompagné d'un adulte.

Documents à fournir

- le bordereau d'adhésion (**un enfant est âgé au minimum de 10 ans**)
- un certificat médical mentionnant pratique tir à l'arc en compétition,
- le règlement de l'adhésion (étalement possible)
- une photo d'identité récente (ne pas agrapper ni coller)

ADHESION

N° de licence (si ancien archer) _____ Date de Naissance _____

Nom – Prénom de l'adhérent _____

Nom – Prénom du parent si différent de l'enfant _____

Adresse _____

Téléphone des parents : _____ de l'enfant : _____

Adresse de messagerie : _____

Autorisez vous la publication de photos prises lors d'entraînements ou concours ? OUI NON

Certificat médical ou attestation sur l'honneur en date du : _____ / _____ / _____ **obligatoire**

Pour un nouveau licencié certificat médical de moins d'1 an mentionnant tir à l'arc en compétition

Pour un renouvellement si certificat de moins de 3 ans attestation sur l'honneur (voir message FFTA)

ou nouveau certificat médical de moins d'un an mentionnant tir à l'arc en compétition.

PRATIQUE ET COMPETITION			MONTANT	CHOIX
ADULTE DE 21 ANS A +++++	né avant	31/12/1999	115,00	
JEUNE DE 18 A 20 ANS JUNIOR	né entre	01/01/2000 et 31/12/2002	70,00	
JEUNE DE 15 A 17 ANS CADET	né entre	01/01/2003 et 31/12/2005	70,00	
JEUNE DE 13 A 14 ANS MINIME	né entre	01/01/2006 et 31/12/2007	70,00	
JEUNE DE 11 A 12 ANS BENJAMIN	né entre	01/01/2008 et 31/12/2009	70,00	
JEUNE DE 10 ANS POUSSIN	né entre	01/01/2010 et 31/12/2010	55,00	
PRATIQUE EN CLUB SANS COMPETITION	né avant	01/01/2006	55,00	
PART CLUB POUR LICENCIE AUTRE CLUB			50,00	
REDUCTION (dès le 2ème membre d'une même famille)			-5,00	
TOTAL REGLE PAR	ESPECES	CHEQUE		

En apposant sa signature l'adhérent ou son représentant légal reconnaît LE _____ / _____ / _____

- s'engager à respecter le règlement intérieur (à lire sur le site du club),
- avoir eu connaissance des jours et horaires d'entraînement et de les respecter,
- devoir prévenir en cas d'absence par téléphone ou messagerie,
- avoir transmis au club pour un enfant mineur les éventuels problèmes médicaux,
- décharger le club et ses membres de toutes responsabilités avant et après l'heure des cours.

SIGNATURE